

CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 20 avril 2015

Présents : Élisabeth LAFFONT, Vincent THOMAS, Étienne CHATELON, Agnès COURBON, Xavier MAINGUE, Claire MEYER, Laurence VALLAT, Mathieu ROUSSEAUX, Véronique LE GARS

Pouvoirs : Xavier SEGUY à Agnès COURBON et Patricia LEVEQUE à Vincent THOMAS

Ordre du jour :

Secrétaire de séance : Claire MEYER

Approbation du compte rendu du conseil du 23 mars 2015

Approuvé à l'unanimité.

Compte rendu du CCAS réuni le 13 avril 2015 : Retour de la commission concernant une demande d'aide, la mission du CCAS est d'apporter une aide ponctuelle et d'urgence dans le cas de personnes en difficulté (étude des revenus de la famille, prise en compte du quotient familial).

La demande ne rentre pas dans ces critères.

Le conseil est d'accord avec cette décision.

Les biens des sections : Une réunion publique sera programmée prochainement pour informer les habitants concernés par ces sections.

La fibre optique : La commune de Burdignes sera dans la première tranche étant donnée sa proximité avec Bourg-Argental.

Un projet de rapport relatif au schéma de mutualisation des services a été établi et les résultats de ce travail ont été présentés lors du conseil communautaire du 24 mars. Chaque commune doit émettre un avis sans les 3 mois suivants la présentation.

Approuvé à l'unanimité.

L'instruction des actes d'urbanisme ne sera plus assurée par la DDT à compter du 1er juillet 2015, Afin d'anticiper il est proposé de modifier les statuts de la Communauté de Communes pour la création d'un service d'instruction des autorisations du droit des sols.

Approuvé à l'unanimité.

Modification du budget pour intégrer les contrôles ANC :

Ouverture de deux comptes : une dépense au compte 617 de 700 € et une recette au compte 7068 de 700 €.

Approuvé à l'unanimité.

Frais de déplacement du personnel communal :

Pour les déplacements effectués en dehors de la résidence administrative le Conseil Municipal autorise la mise en place d'un remboursement de frais de déplacement pour tout le personnel communal, avec un ordre de mission signé par un élu.

Réseau sec éco-hameau de Mirose :

Confier au SIEL la maîtrise d'ouvrage des travaux réseau sec. **Approuvé à l'unanimité.**
Montant des travaux et participation prévisionnelle étant donné que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté, l'amortissement se fera sur une année.
Approuvé à l'unanimité.

La SAS de Taillard :

Claire MEYER, Véronique LE GARS, Élisabeth LAFFONT, Mathieu ROUSSEAUX sortent le temps du vote et de la discussion entourant ces dossiers.

7 conseillers ont pris part au vote.

2 nouvelles délibérations concernant l'autorisation de signer l'avenant au protocole foncier avec la SAS les Ailes de Taillard, et l'autorisation de signature d'une convention de passage sur les voies communales et les chemins ruraux propriétés de la commune, pour les besoins de la construction, de la maintenance et du démantèlement du parc Éolien porté par la SAS les Ailes de Taillard et annulent les délibérations D2015-03-26 et D2015-03-23. **7 voix Pour.**

Bulletin :

Le comité de rédaction souhaiterait rencontrer la Mairie avec l'association familiale.

Question : à qui donne-t-on le bulletin ?

Reparler du financement du bulletin.

Voir le nombre de tirage du bulletin (pour en avoir suffisamment et ne pas en gaspiller)

Proposition de date de rencontre le **lundi 11 mai de 18h30 à 19h30.**

Église :

Devis abat-sons et toiture

Du fait de modifications des devis initialement présentés, une nouvelle décision est prise ;

On décide de ne pas faire les fenêtres.

Abats sons et toiture : **Choix de l'entreprise MAURIN.**

Demande de la secrétaire pour déplacer le photocopieur dans le secrétariat. Un élu s'en occupe.

Prochain conseil le 11 mai 19h30.